



Demande de matériel de manifestation - sociétés locales

Société : Personne responsable :

Type de manifestation : Date de la manifestation :

Lieu : Tél : Email :

Merci de cocher ce dont vous avez besoin

Grande salle :

- ☐ Machine à café double - nbre de cafés : (gobelets-sucre-touillettes-crèmes fournis) CHF 1.- /café
- ☐ Machine à café simple
- ☐ Beamer et prise BARCO ☐ Sono mobile ☐ Micro sans fil : nbre (4 max)
- ☐ Éclairage de scène basic (éclairage blanc plein feu ON/OFF)
- ☐ Éclairage de scène et sonorisation professionnels - **contacter Maxximum au 021/343.21.21 pour l'élaboration d'un devis**
- ☐ Podium 2m/1m avec barrière : nbre (18 max) ☐ Estrade 3 marches avec barrière : nbre (3 max)
- ☐ Bloc rallonge 16 ampères : nbre (2 max) ☐ Chaire

Chapiteau :

- ☐ Podium côté escalier (Service de voirie) ☐ Eclairage

Voirie :

- ☐ Table de cantine avec bancs : nbre (30 max) ☐ Table simple : nbre (40 max)
- ☐ Table de service (haute) : nbre (7 max) ☐ Tables de travail : nbre (2 max)
- ☐ Table de Marché - plateau : nbre (7 max)
- ☐ Chaise pliable en bois : nbre (90 max) ☐ Chaise bois-métal pour l'intérieur: nbre (370 max)

Déchets et tri :

- ☐ Tonneau poubelle 200 lts : nbre (6 max) ☐ Container à Verre ☐ Container à PET
- ☐ Benne 6 m³ ☐ Benne 2.5 m³
- ☐ Élimination des déchets par les sociétés locales
- ☐ Élimination des déchets par la voirie (facturation au poids)

Cuisine :

(En cas d'utilisation de grill à gaz, une convention concernant l'application et le respect du règlement relatif aux manifestations- utiliser les gaz liquéfiés en toute sécurité - version 10.2018 - doit être signée)

Utilisation de grill à gaz : ☐ Oui ☐ Non

Fournisseur du grill à gaz : Hôtel de Ville ☐ Boucherie de la Gare ☐ Autres: ☐

- ☐ Grill à charbon 100/55 cm location CHF 10.-
- ☐ Broche 80/70 cm (3 tringles/broche) pouvant faire grill simple : nbre (max2) location CHF 20.-
- ☐ Marmite romaine bois ou gaz 100/120 l. : nbre (3 max)

Divers :

- ☐ Vauban 250 cm : nbre (50 max)
- ☐ Chaire
- ☐ Panneau d'affichage simple : nbre (5 max)
- ☐ Panneau d'affichage 3 affiches format mondial : nbre (5x double, 30 affiches au maximum)

Parking seulement pour une manifestation, si souhaité ☐ Oui ☐ Non

(La décision d'octroi des parkings manifestations sera communiquée dans la lettre de confirmation)

Le parcage des véhicules s'effectue sur les parkings prévus à cet effet et aux conditions de ceux-ci. Selon le type de manifestation, la Municipalité peut autoriser l'ouverture des parkings dits « Manifestation ». L'autorisation sera délivrée de cas en cas. Le Service de voirie se chargera d'ouvrir et de fermer lesdits panneaux avant et après la manifestation.

Services techniques :

A fournir obligatoirement aux services techniques :

- La liste des appareils utilisés durant la manifestation, avec ampérage
- Les emplacements de raccordements électriques choisis (se baser sur les plans existants disponibles au service des locations)
- Pour les Forains : descriptif complet de l'installation ou du manège, emplacement sur plan et puissance demandés

Les documents demandés sont à remettre directement aux services techniques.

Les services techniques se réservent le droit de refuser la demande selon les disponibilités de l'infrastructure électrique communale.

Le présent document doit être rempli et retourné au service des locations au minimum **4 semaines** avant la date de la manifestation; cela afin que les services communaux puissent organiser la disponibilité du matériel et les tâches des collaborateurs.

Les locataires ou sociétés qui ne rempliraient pas cette demande dans le délai imparti se verraient facturer la livraison ou privés de matériel selon décision de la Municipalité.

Date : Signature :

Service des locations :

Date de réception du document : Signature :

Remarque :

Version 25.06.2020